



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD			X	Pouvoir à Raphaël BOUCARDEAU
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX			X	
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Christophe TYRÉ
Amandine GUILLAUME			X	Pouvoir à Nadia CAILLAUD
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février et du 3 mars 2023

Compte rendu du 3 février. La phrase suivante est ajoutée au paragraphe sur le « point défense incendie » : Nadia Caillaud indique qu'une réserve incendie avait été installée sur les préconisations du SDIS pour la défense incendie des villages de St Aubin et du Redour.

Compte rendu du 3 mars. La phrase suivante est ajoutée au paragraphe « avis sur la fermeture du réseau cuivre orange » : Nadia Caillaud indique qu'Orange prévoit une alternative par le satellite pour

ceux qui n'auront pas la fibre, et que les raisons environnementales doivent être prises en compte puisque le réseau cuivre est 3 fois plus énergivore.

Il est ajouté qu'en plus du comité des échanges internationaux, l'ADMR bénéficie également de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Aigre pour l'organisation de ses lotos.

Les comptes-rendus des 3 février et 3 mars sont adoptés avec ces modifications.

Proposition de motion sur la situation énergétique en France

Depuis près d'un an, le marché de l'énergie connaît des perturbations historiques.

L'association des Maires propose l'adoption d'une motion, demandant au gouvernement :

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux collectivités de revenir au tarif réglementé quel que soit la puissance souscrite.
- La création dans notre pays, d'un Pôle Public de l'Énergie 100 % public, intégrant l'ensemble des entreprises du secteur pour une meilleure complémentarité, au service de la nation et des usagers.
- L'assurance de pouvoir mener à terme ses projets de transition énergétique tels qu'ils seront décrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Domicile groupé pour personnes âgées avec SOLIHA : prorogation du bail à réhabilitation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-04-09 acceptant le montage du projet avec SOLIHA BLI pour la création du domicile groupé sur l'immeuble situé 30 bis et 32 Grande Rue à Aigre.

Il informe le Conseil Municipal que la Banque des Territoires, auprès de laquelle un dossier de prêt a été déposé par SOLIHA BLI pour le financement de cette opération, demande à ce que le Bail à Réhabilitation soit d'une durée égale à la durée du prêt + 4 ans (2 ans de préfinancement + 2 ans après la fin du prêt) au moment de la validation du dit prêt. Or, ce bail ayant été signé il y a plus d'un an et demi et les démarches de préfinancement ayant été plus longues que prévues, les délais exigés par la Banque des Territoires ne sont pas respectés et celle-ci va, par conséquent, rejeter la demande de prêt.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal sur la rédaction d'un avenant au bail à réhabilitation signé le 11/10/2021 entre SOLIHA BLI et la commune d'Aigre, pour une durée initiale de 43 ans, afin de le proroger de trois ans, portant la date de fin du bail au 10 octobre 2067.

Accord du conseil municipal.

Le Maire informe que les travaux ont débuté.

De plus, une subvention au titre du fonds vert a été demandée par SOLIHA pour ce projet, avec le soutien de la municipalité, et a été accordée pour un montant de 195 000€. Cela permettra d'annuler la garantie que la commune avait donnée pour permettre le début des travaux.

Attribution d'une subvention pour une demande de ravalement de façades

La Maire-Adjointe présente la demande d'aide au ravalement de façade déposée par Mme Provost et M. Longlet, pour leur propriété située 3 rue du puits de l'amour à Aigre. Le montant des travaux de ravalement et de remplacement d'huissieries s'élève à la somme de 15 450.07€ HT.

Le dossier a reçu un avis favorable lors de la commission Attractivité. Le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de l'aide accordée à Mme Provost et M. Longlet.

Accord du conseil municipal pour une subvention de 1 339.50€

Cette somme sera amortie sur 1 an.

Mise à jour du règlement du marché et de la foire

Le Maire indique qu'il faut actualiser le règlement du marché et de la foire actuellement en vigueur car l'ancien était de 1996 et des changements ont eu lieu : Marché du samedi matin qui n'existe plus, actualisation avec les changements liés à la commune nouvelle, et réécriture de la procédure pour l'acceptation des professionnels.

Accord du conseil municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Programme FDAC 2023 (voirie) et contribution de Logelia

Dans le cadre du programme FDAC 2023 pour la réfection des voiries communales, porté par la communauté de communes Cœur de Charente, la commission Cadre de vie a retenu des travaux dans les rues suivantes : caniveaux impasse des Allenets et rue Traversière, réfections de voirie sur la voie qui dessert le 6 rue de la Gendarmerie, réfections de voirie dans les rues adjacentes à la rue de la Servanterie, travaux à Saint-Aubin.

Le Maire rappelle le montant de 21 000€ inscrit au budget, qui permet de couvrir ces travaux.

Dans le cadre des travaux sur la voie qui dessert la propriété située au numéro 7 de la rue de la Servanterie (parcelle AH 595), l'étude du cadastre fait apparaître que le fond de cette voie est une propriété privée de Logélia, mais il apparaît impossible de ne pas traiter la route dans son entièreté. Le Maire a sollicité Logélia qui accepte de prendre en charge le surcoût d'un montant de 256,56 € TTC. Accord du conseil municipal pour accepter la participation de Logélia.

Réfection de voirie RD 737 La Chaussée/Les Granges

Dans la continuité des aménagements portés par la commune il y a trois ans à La Chaussée et aux Granges, l'Agence départementale d'aménagement envisage des travaux de réfection de voirie sur la RD 737 – Route de Saint-Fraigne.

Lors des échanges avec l'ADA, les élus ont fait remonter deux difficultés :

- L'interdiction de traversées de voirie durant 3 ans après les travaux (des maisons sont en construction dans le secteur) ;
- La nécessité de reprendre le plateau situé à l'intersection avec la rue Serpentine.

Eurovia a fait parvenir un devis de 6 500€ pour reprendre le plateau qui s'est affaissé.

Le conseil municipal demande un report des travaux ainsi qu'une réunion avec la SCOTPA, titulaire du marché de l'époque, afin de définir les travaux à envisager.

Mise à jour du règlement des cimetières

Le Maire indique qu'il faut actualiser le règlement des cimetières actuellement en vigueur. Les deux cimetières (Aigre et Villejésus) apparaissent dans ce nouveau règlement. Des modifications sont apportées pour le déroulement des travaux. La pose d'une plaque est fortement conseillée afin d'identifier au mieux les personnes inhumées. Il est aussi rajouté la présence d'un caveau provisoire ainsi que d'une case de columbarium provisoire.

Accord du conseil municipal.

Inventaire des ouvrages d'art communaux

Le Maire rappelle que la commune adhère à l'option "Ouvrages d'Art" de l'ATD16. La gestion des ouvrages d'art peut se synthétiser en trois phases principales, dont la finalité est la mise en place d'une stratégie d'entretien pluriannuel et la projection d'un programme de travaux de réparations pour pallier aux dégradations de vieillissement et d'usure de l'ouvrage.

La phase 1 consiste à faire un recueil des informations sur les ponts et murs.

Olivier Geoffrion a sollicité la DDT qui a transmis les éléments issus du dernier recensement, permettant de considérablement faciliter la tâche.

Le Maire demande si des personnes sont volontaires afin de faire le recensement de ces ouvrages.

Les personnes volontaires sont : Christian MEGRET, Christophe TIPHONNET, Olivier GEOFFRION, Lê Xuan LAIRAUD et Dominique HYVERNAUD-PINEAU.

AFFAIRES SCOLAIRES

Adhésion à l'option « maintenance du parc informatique » de l'ATD 16

Le Maire informe le conseil municipal qu'aucun contrat de maintenance du parc informatique n'est en cours à l'école élémentaire. L'ATD propose cette option pour un montant de 812€/an qui comprend :

- L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
- La maintenance du parc en cas de panne,
- L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation sur site),
- La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).

Le Maire propose d'adhérer à cette option, car la municipalité ne dispose pas de cette compétence en interne.

Accord du conseil municipal.

Projet « Génération Vélo »

Génération Vélo est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Accessible jusqu'à fin 2024, il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

L'école élémentaire Marc Mouclier, en lien avec la municipalité d'Aigre, propose de participer à ce projet. Dans ce cadre, la municipalité doit signer une charte d'adhésion.

Les projets sont ensuite à la charge de la Mairie, avec un financement à hauteur de 50%.

Les 4 classes vont pouvoir bénéficier de ce programme.

Accord du conseil municipal.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Point sur les événements à venir

- Chasse aux œufs : 8 avril
- Journée citoyenne – nettoyage de printemps : 15 avril
- Foire exposition : 13 et 14 mai
- Salon du livre : 17 juin
- Marché des producteurs : 21 juillet

Evelyne BERTRAND informe des dates disponibles pour effectuer un ciné de plein air cet été. La date du 19 août est validée par le conseil municipal. Elle propose que le film « Tempête » soit projeté pour un coût de 500€ HT et rappelle qu'il y aura besoin de volontaires.

ACTION SOCIALE

Projet d'aménagement du carrefour Rue de la Prise/Route de Matha

Dans le cadre du recensement des carrefours dangereux initié par le Conseil départemental, et en partenariat avec l'ADA d'Aigre, la municipalité a identifié en priorité la nécessité de traiter l'intersection de la rue de La Prise avec la route de Matha (RD 739). Il s'agit en effet d'un carrefour dangereux, sur une route départementale très fréquentée, avec un accès très large sur la voie communale. Celle-ci étant située en amont de la rue des Charrières, route départementale qui permet de rejoindre la RD 736, le profil de la voie engendre des confusions et notamment pour les camions qui s'insèrent ainsi par erreur sur la voie communale. La vitesse y est particulièrement élevée.

Le Maire présente le projet de réaménagement de ce carrefour, élaboré conjointement avec Emilie Roux et Christophe Tyré. Christophe Tyré présente les plans. L'objet est de réunir les premières réactions des élus.

Une subvention au titre des amendes de polices a été obtenue à hauteur de 10 000€.

Evelyne Bertrand indique qu'il serait préférable d'élargir les trottoirs.

Plusieurs élus craignent que le passage ne soit trop rétréci à l'entrée de la rue de la Prise.

Le conseil municipal décide de revoir le projet en priorisant le cheminement piéton par rapport au rétrécissement de la chaussée.

Présentation du protocole et de la convention pour l'utilisation du local de secours

La commune d'Aigre dispose d'un local de secours situé rue de l'Atelier à Villejésus, à côté de l'atelier des services techniques. Ce local n'est pas un hébergement d'urgence habilité par le SAMU social (115), il constitue uniquement un lieu d'accueil temporaire pour des situations précaires.

Afin de clarifier les conditions d'utilisation, le Maire présente la proposition de protocole et de convention pour l'utilisation du local de secours élaboré avec Emilie Roux.

Accord du conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti et le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %.

Le Maire rappelle qu'à la création de la commune nouvelle en 2019, le conseil municipal avait opté pour un lissage sur douze ans, et qu'il n'est pas possible de le modifier.

Cette année, il convient de voter également le taux de la taxe d'habitation, pour l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Maire propose vote le taux de 13.54% pour la taxe d'habitation.

Accord du conseil municipal.

Budget 2023 - Taux de fongibilité des crédits

La M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section.

Cette nouvelle procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

L'ordonnateur devra à la réunion suivante informer le conseil des virements de crédits réalisés.

Il ne lui sera pas possible d'abonder un chapitre non doté ou une opération non ouverte.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal. Nadia Caillaud précise que cette délibération est normalement liée au vote du budget. Le Maire confirme et précise que la délibération y sera ainsi rattachée.

Accord du conseil municipal pour 7.5%.

Mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Il est obligatoire pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ce qui est le cas d'Aigre (PPRI Aume-Couture)

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Le recensement des moyens disponibles
- Et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Un PCS avait été arrêté pour la commune historique d'Aigre. Le Maire présente les propositions d'actualisation, pour tenir compte de nouveaux événements, et de la création de la commune nouvelle. Il remercie les élus et agents qui ont contribué à ce travail.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), qui précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants (échelle communale), est également présenté.

Le conseil municipal adopte la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Crise énergétique

Point sur les premières factures reçues et sur l'échange avec EDF

Le Maire a rencontré la responsable des relations d'EDF avec les collectivités, pour faire le point sur les dépenses énergétiques. Il apparaît une augmentation significative du montant des factures. Il est proposé de passer en tarif heure creuse/heures pleine pour les écoles de la commune.

Le compteur de l'église d'Aigre va être pris en charge par le diocèse comme c'est déjà le cas pour l'église de Villejésus.

Des relevés de consommations seront faits plus fréquemment grâce à la mise en place des compteurs Linky.

Point sur l'éclairage public

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur les retours à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de l'éclairage public et sur d'éventuelles modifications.

Le conseil municipal décide d'avancer l'heure d'extinction de l'éclairage public à 20h.

Devis du SDEG pour la dépose de points lumineux rue des Orneufs

Dans le cadre des travaux de l'EHPAD Habrioux, il est nécessaire de déposer deux lanternes situées rue des Orneufs.

Le Maire précise que la totalité de la prise en charge sera faite par l'EHPAD. La municipalité valide cette dépense.

Dénomination de voies de la commune

La création des voies et des adresses en France est du ressort des communes, via le conseil municipal.

Une Base Adresse Locale (BAL) regroupe toutes les adresses d'une ou plusieurs communes et est publiée sous leur responsabilité. Les Bases Adresses Locales constituent les adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale (BAN). Validées par la commune, les adresses d'une Base Adresse Locale apparaissent dans l'explorateur de la Base Adresse Nationale comme « certifiées par la commune ». Recenser tous les types d'adresses dans la BAN facilite la mise à jour des GPS, l'arrivée des secours, le déploiement de la fibre, les recherches dans Google Maps...

Comme convenu lors du conseil municipal de décembre, le groupe de travail s'est réuni, pour étudier la situation des dénominations posant des difficultés, et pour étudier la situation des voies sans dénomination.

Le Maire présente les propositions du groupe de travail.

Plusieurs noms de rues sont en doublons, il est proposé de renommer les rues qui comptent le moins d'habitants. La rue de l'Abreuvoir du Redour (Villejésus) deviendrait Rue du Vergnet, Lotissement les Aubuges (Villejésus) deviendrait Lotissement de Basleville, Place de l'église de Villejésus deviendrait Place du presbytère (Le-Xuan LAIRAUD exprime son opposition et préférerait que l'église soit mentionnée dans la dénomination). L'impasse du puits de l'amour et la rue de la poste (Villejésus) doivent également changer de noms. Les riverains seront consultés.

Plusieurs voies vont être nommées qui ne l'étaient pas jusque-là :

Impasse avant n°7 rue de l'Eglise : Deviendrait Impasse du Magnolia

Impasse n°11 et 13 rue de l'Eglise : Deviendrait Impasse de la Maréchalerie

Rue de la rue Traslefour à la rue de la Servanterie : A voir

Impasse du n°6 au n°10 rue de la Servanterie : A voir

Impasse du n°7 et 9 rue de la Servanterie : A voir

Impasse du n°17 rue de la Servanterie : A voir

Impasse du n°12 avenue du 8 mai 1945 : Deviendrait Rue de l'Usine

Impasse entre l'école maternelle et le gymnase : Deviendrait Impasse du gymnase

Rue du n°17 avenue du 8 mai 1945 : Deviendrait Chemin du cimetière

Rue de Pomerit (Marcillac) : Deviendrait Rue de Pomerit

Rue Portail de l'Ecole des Garçons/Impasse du Temple : Confirmée en tant que Rue du Portail de l'Ecole des Garçons

Impasse en face du n°17 rue du Temple : Deviendrait Impasse du Temple

Impasse du n°8 rue de la Gendarmerie : A voir

Impasse du n°16 rue de la Gendarmerie : A voir

Impasse du n°2 rue des Ponts : Deviendrait Impasse Domain

Impasse du n°30 et 32 rue des Ponts : Deviendrait Rue de l'Abreuvoir du Fouquéran

Impasse du n°25 à 29 rue des Ponts : Deviendrait Impasse du cognac

Impasse entre le 7 et le 9 La Chaussée : Deviendrait Impasse de l'Atelier

Impasse du n°34 et 36 route des Cagouilles : Deviendrait Impasse des Pierrières

Les riverains seront consultés pour dénommer les rues.

Le conseil municipal accepte ces modifications.

Transferts de propriété : proposition de vente de deux parcelles

M. PEROCHON, domicilié rue Basse à Villejésus, a fait une offre d'achat pour la parcelle 411 E 236, en cours d'incorporation dans le domaine communal dans le cadre de la procédure de bien vacants et sans maître des parcelles de Madame FARIN Berthe. Il propose d'acheter cette parcelle de 134 m², qui est un roncier, pour 50€.

Le Maire a échangé avec M. PEROCHON sur la nécessité de régulariser la situation de la voie d'accès à sa propriété, qui apparaît comme communale, mais qui est incluse dans sa propriété. Il est proposé la vente de ce terrain à l'euro symbolique et que M. Perochon prenne en charge les frais liés au bornage et aux frais d'actes.

Accord du conseil municipal.

Droit à la formation des élus

Les communes ont l'obligation de prendre une délibération fixant les modalités pratiques de la mise en œuvre du droit à la formation des élus. Il rappelle que 500€ ont été inscrits au budget cette année. Accord du conseil municipal.

Questions diverses

- Le Maire informe qu'il a reçu la brigade de gendarmerie afin d'échanger sur différents sujets. La gendarmerie proposera des articles à insérer dans le bulletin municipal. La gendarmerie a suggéré la mise en place de la vigilance citoyenne.
- Père Michel Granger est le nouveau curé. Le diocèse va désormais prendre en charge le compteur d'électricité d'Aigre. La commune a été sollicitée pour faire des travaux sur la porte de l'église de Villejésus. Les travaux seront faits par eux-mêmes sans participation financière de la commune. La commune souhaite leur proposer de leur acheter la peinture ou de les conseiller sur la peinture à prendre afin qu'elle tienne mieux dans le temps. Il est également demandé de pouvoir ajouter une vitrine à Villejésus pour pouvoir y mettre de l'affichage. Accord du conseil municipal.
- Espace France Services : Le Maire précise qu'il existe un Dispositif de Recueil mobile auprès de la Préfecture pour pouvoir faire les demandes de titres d'identités à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer notamment pour des problèmes de santé. Lê-Xuân Lairaud et Christophe Tiphonnet demandent le périmètre d'intervention avec le dispositif mobile. Le Maire précise qu'il n'existe pas de périmètre mais que cela concerne les communes aux alentours. Il rappelle que c'est un service public porté par la mairie, avec une subvention de l'Etat de 10 000€.
- Des permanences supplémentaires vont avoir lieu : Emmaüs Ruffec, un conseiller numérique, la mission locale.
- Bâtiment DARD : proposition de Damien Garnier, artisan à Gourville qui souhaite louer une partie du bâtiment pendant 1 an pour y effectuer de la restauration d'objets de décoration. Il est sculpteur et doit recevoir des sculpteurs pour de la restauration donc il aurait besoin de locaux pour un chantier d'1 an. Il n'y aura pas de machines ni de bruits. Il aura besoin d'un compteur d'électricité et d'un point d'eau. Demande d'hébergement pour 3 ou 4 sculpteurs dans la maison Dard. Le loyer pourrait être de 300€ / mois avec un début de location en juillet ou septembre. Avis réservé, Brigitte Fouré lui fera part du refus.
- Lotissement Valtaud : Le bureau d'étude A2i doit faire une nouvelle proposition pour l'aménagement du lotissement.
- Les fouilles de la ZAE de Villejésus ont été effectuées et il n'y a pas eu de découvertes.
- Petites villes de demain : La Communauté de communes a recruté Gladys Brielle en tant que cheffe de projet.
- Les sentiers de randonnées sont validés et vont être balisés le mois prochain.
- PLUI : L'enquête publique est finie. Le rapport des 3 commissaires enquêteurs est paru. Le Maire donne lecture des dispositions qui concernent la commune.
- La commission compétente a donné un avis favorable à Mesdames Réveillaud pour proposer l'instruction du dossier concernant le classement du château de crève-cœur en monument historique. La commune demande la création d'un périmètre délimité des abords afin de ne pas pénaliser les riverains.
- CALITOM – Des bacs collectifs ont été supprimés dans plusieurs secteurs et remplacés par des individuels.
- Une subvention de 28 000€ a été accordée par le conseil départemental pour la réfection de la toiture de l'école élémentaire.
- Les clubs des aînés des deux communes ont fusionné. Les aînés se réunissent deux fois par semaine à Villejésus.

- Le panier de basket du city stade a été refait en régie.
- Trevor Lyne a demandé la location de l'ancienne salle de classe pour y faire des cours de guitare. La location sera de 10€ /séance comme accepté en conseil. Le Maire a reçu M. Lyne qui remercie la municipalité.
- Les représentant du circuit des remparts sont venus et nous propose de faire un passage sur la commune le 16 septembre 2023. La municipalité accepte et offrira la pause-café.
- La phase 1 de l'EHPAD Habrioux est réceptionnée. Déménagement en cours des résidents. La phase 2 est débutée.
- Bois Billon – Les services de l'Etat veulent faire le projet avec 7 terrains familiaux, contre 4 comme précédemment. Les élus renouvellent leur opposition.
- Le délai d'instruction pour le permis d'Oxynergie (projet photovoltaïque au Bois de la Sablière) a été modifié, il est soumis à une enquête publique donc le délai est prolongé.
- Restaurant la Cagouille – l'architecte Anne-Sophie Pinganaud nous fournira prochainement l'échéancier des travaux.
- Le conseil municipal félicite Hugues Clément et Marie Geoffrion pour la naissance de leur enfant, Charli Clément.

Fin de la séance à 22h10